



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Hull, Québec, le mercredi 29 janvier 2003 à 9 h 30 à laquelle sont présents : monsieur le maire Yves Ducharme, président, madame Jocelyne Houle, vice-présidente, madame et messieurs les conseillers(ère) André Levac, Louise Poirier et Aurèle Desjardins formant quorum du comité.

Également présents : monsieur Mark B. Laroche, directeur général, M^e Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

CE-2003-102 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU COMITÉ EXÉCUTIF DES 15, 21 ET 22 JANVIER 2003

CONSIDÉRANT QUE copies des procès-verbaux des séances du comité exécutif de la Ville de Gatineau des 15, 21 et 22 janvier 2003 ont été déposées aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux des 15, 21 et 22 janvier 2003 tels que soumis.

Adoptée

CE-2003-103 APPROBATION DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 54 - 154 088,14 \$ ET PA NUMÉRO 1 - 56 394,30 \$ ET ACCEPTATION DU DÉPÔT DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 53 - 672 898,24 \$ ET NUMÉRO 1 - 50 505,42 \$, LES LISTES DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 51 - 4 780,43 \$ ET NUMÉRO 2 - 2 172,89 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 49 - 410 458,40 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve les listes des pièces de comptes à payer PA numéro 54 et numéro 1 et accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéro 53 et numéro 1, les listes des réquisitions numéro 51 et numéro 2 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire numéro 49 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
PA no 54	Pièces de comptes à payer	154 088,14 \$	13 au 17 janvier 2003
PA no 1	Pièces de comptes à payer	56 394,30 \$	13 au 17 janvier 2003
PD no 53	Pièces de compte à payer	672 898,24 \$	13 au 17 janvier 2003
PD no 1	Pièces de comptes à payer	50 505,42 \$	13 au 17 janvier 2003
Réquisitions no 51	Pièces de comptes à payer	4 780,43 \$	15 janvier 2003
Réquisitions no 2	Pièces de comptes à payer	2 172,89 \$	15 janvier 2003
Embauches no 49	Embauches de personnel temporaire	410 458,40 \$	30 décembre 2002 au 10 janvier 2003

Un certificat du trésorier a été émis le 24 janvier 2003.

Adoptée

CE-2003-104 RATIFICATION DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-02 - 154 299 \$ - PÉRIODE DU 9 AU 15 JANVIER 2003

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des commandes numéro C-02, d'un montant total de 154 299 \$, pour la période du 9 au 15 janvier 2003.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures établies.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 janvier 2003.

Adoptée

CE-2003-105

DEMANDE D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - L'ASSOCIATION DES FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSÉES DE L'OUTAOUAIS - 85, BOULEVARD SAINT-JOSEPH - DISTRICT ÉLECTORAL WRIGHT - PARC-DE-LA-MONTAGNE - MARC BUREAU

CONSIDÉRANT QUE l'organisme « L'association des familles monoparentales et recomposées de l'Outaouais » a demandé d'être exempté des taxes foncières pour un immeuble situé au 85, boulevard Saint-Joseph, secteur de Hull;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, cet organisme peut être exempté des taxes foncières s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec, après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter des taxes foncières, l'organisme « L'association des familles monoparentales et recomposées de l'Outaouais » pour l'immeuble situé au 85, boulevard Saint-Joseph, secteur de Hull.

Adoptée

CE-2003-106

DEMANDE D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - HABITATIONS DE L'OUTAOUAIS MÉTROPOLITAIN - 15, RUE SAINT-GEORGES - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL

CONSIDÉRANT QUE l'organisme « Habitations de l'Outaouais métropolitain » a demandé d'être exempté des taxes foncières pour un immeuble situé au 15, rue Saint-Georges, secteur de Masson-Angers;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, cet organisme peut être exempté des taxes foncières s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec, après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter des taxes foncières, l'organisme « Habitations de l'Outaouais métropolitain » pour l'immeuble situé au 15, rue Saint-Georges, secteur de Masson-Angers.

Adoptée

CE-2003-107

SOUSSION - 2002 SP 153 - MONT-BLEU FORD INC. - ACHAT DE QUATRE CAMIONS MULTIPLACES DE 15 000 LBS, CABINE ÉQUIPAGE ET CHÂSSIS, AVEC BENNE BASCULANTE (ANNÉE 2003) - 177 589,40 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la soumission de la firme Mont-Bleu Ford Inc., 375, boulevard Maloney Ouest, Gatineau, Québec, J8P 3W1, pour l'achat de quatre camions multiplaces de 15 000 lbs, cabine équipage et châssis, avec benne basculante (année 2003) au montant de 177 589,40 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 12 décembre 2002, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
04-13493	6 175,38 \$	TPS à recevoir ristourne
06-20041-012-42715	42 853,51 \$	Achat de véhicules et équipements Module T.P. & Env. Camion 15 000lbs C.équipé
06-20041-011-42716	42 853,51 \$	Achat de véhicules et équipements Module T.P. & Env. camion 15 000lbs BB
06-20041-015-42717	42 853,50 \$	Achat de véhicules et équipements Module T.P. & Env. camion 11 500lbs
06-20041-010-42718	42 853,50 \$	Achat de véhicules et équipements Module T.P. & Env. camion 15 000lbs BB

Un certificat du trésorier a été émis le 24 janvier 2003.

Adoptée

CE-2003-108

**SOUSSION - 2002 SI 208 - THIBAudeau EXPERTS-CONSEILS INC. - ANALYSE
DES ATELIERS MÉCANIQUES ET DU PARC DES VÉHICULES – 55 672,10 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la soumission déposée par la firme Thibaudeau Experts-Conseils inc., 37, rue Albanel, Candiac, Québec, J5R 6G9, à titre de personne ressource experte pour l'analyse de la gestion de parcs de véhicules et d'équipements pour un montant total de 55 672,10 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée en date du 20 décembre 2002 et ce, étant la seule soumission reçue, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CE-2002-1517.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
04-13493	1 935,90 \$	TPS à recevoir ristourne
30110-419-42719	53 736,20 \$	Admin. - Travaux publics et environnement - Autres prof./adm.

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
45510-444	53 740 \$		Disposition des résidus // Transp./enfouissement
30110-419		53 740 \$	Admin. - Travaux publics et environnement // Autres prof./adm.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 janvier 2003.

Adoptée

CE-2003-109

FERMETURE COMPLÈTE DE LA RUE LAURIER, ENTRE LE BOULEVARD SAINT-LAURENT ET LA RUE DE VERDUN AINSI QUE LA RUE SAINT-ÉTIENNE, ENTRE LES RUES NOTRE-DAME ET LAURIER, SAUF POUR LES VÉHICULES D'URGENCE ET DE SERVICE AINSI QUE LES AUTOBUS DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE L'OUTAOUAIS ET DE OC TRANSPO QUI AURONT ACCÈS À LA RUE LAURIER, AUX DATES ET HEURES SUIVANTES : LE VENDREDI 7 FÉVRIER 2003 DE 19 H À 22 H, LES SAMEDIS 1^{er}, 8 ET 15 FÉVRIER 2003 DE 9 H 30 À 17 H 30 ET LES DIMANCHES 2, 9 ET 16 FÉVRIER 2003 DE 9 H 30 À 17 H 30 ET CE, DANS LE CADRE DE BAL DE NEIGE 2003

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la Commission de la Capitale nationale (CCN) à fermer complètement la rue Laurier, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue de Verdun ainsi que la rue Saint-Étienne, entre les rues Notre-Dame et Laurier, sauf pour les véhicules d'urgence et de service ainsi que les autobus de la Société de transport de l'Outaouais et de OC Transpo qui auront accès à la rue Laurier, le vendredi 7 février 2003 de 19 h à 22 h, les samedis 1^{er}, 8 et 15 février 2003 de 9 h 30 à 17 h 30 et les dimanches 2, 9 et 16 février 2003 de 9 h 30 à 17 h 30 et ce, dans le cadre de Bal de neige 2003, le tout selon les conditions suivantes :

- Respecter les normes de signalisation routière du Québec et/ou de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assumer un nombre suffisant de personnes adultes en devoir avec veste rouge pour diriger et contrôler la circulation aux carrefours;
- Assurer une entente avec les Services d'incendie et de la police concernant la sécurité du public et la mise en opération des feux de circulation sur clignotants durant l'événement;
- Assurer l'accès en tout temps aux résidents touchés par ces fermetures de rues;
- Ramasser les ordures engendrées par cet événement et nettoyage des lieux;
- La présente entente est assujettie aux mêmes clauses de responsabilités et d'assurances que celles apparaissant à l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la CCN relativement à l'organisation de l'activité Bal de neige.

Adoptée

CE-2003-110

APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LA FIRME PERSONNA COMMUNICATIONS - INSTALLATION ET MAINTIEN DE CONDUITS DE CÂBLES OPTIQUES SOUTERRAINS ET/OU AÉRIENS OU AUTRES STRUCTURES ET ACCESSOIRES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE la firme Persona communications est réglementée par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) qui l'autorise à exercer ses activités dans la zone désignée sur le permis de Persona communications, cette zone incluant la totalité ou une partie du territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE Persona communications souhaite installer et entretenir des conduits, des câbles de fibre optique, des fils, autres structures et accessoires (collectivement appelé « l'Équipement ») à l'intérieur, sur, en dessous, par-dessus, le long et en travers des routes, rues, réserves routières, voies, ponts, viaducs et tous autres chemins ouverts au public et tout autre bien appartenant à la Ville et qui relèvent de son pouvoir;

CONSIDÉRANT QUE la Ville peut autoriser aux conditions qu'elle détermine, l'utilisation des Corridors de Service lorsqu'elle juge que cette utilisation ne nuirait pas à ses propres exigences de service et à sa propre utilisation des rues, compte tenu notamment de l'aspect économique et sécuritaire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la convention à intervenir entre la Ville de Gatineau et Persona communications concernant l'installation et le maintien de conduits de câbles optiques souterrains et/ou aériens et autres structures ou accessoires sur le territoire de la Ville, selon les termes et conditions conformes à ceux mentionnés au projet de convention faisant partie intégrante de la présente résolution.

Les revenus engendrés par cette convention entre la Ville et la firme Persona communications, au montant annuel de 10 000 \$ excluant les taxes pour la durée de l'entente seront imputés au poste budgétaire 01-41230 - Baux – télécommunication.

Ce comité autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer la convention.

Adoptée

CE-2003-111

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN AVEC LA FIRME C.M.L. TECHNOLOGIES INC. POUR LE SYSTÈME 9-1-1 DE LA VILLE DE GATINEAU POUR UNE PÉRIODE D'UNE ANNÉE - SERVICE DE LA POLICE - 28 672,28 \$

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien pour le système 9-1-1 est terminé depuis le 1^{er} décembre 2002;

CONSIDÉRANT QUE l'entente intervenue entre la Ville de Gatineau et C.M.L. Technologies inc., en date du 15 décembre 2002, prévoit que le contrat d'entretien pour le système 9-1-1 sera pour une période d'une année, soit du 1^{er} décembre 2002 au 1^{er} décembre 2003, selon le tarif mensuel de 2 077,25 \$ excluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien est renouvelé pour une année seulement puisque avec la fusion des centres d'appels d'urgence, prévue pour 2003, il y aura des changements dans la configuration du système 9-1-1 et certains équipements ne seront plus nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation de 14 % du contrat d'entretien est due en partie aux nouveaux équipements qui ont été installés dans les équipements 9-1-1 pour permettre l'affichage des numéros de téléphone des abonnés pour les appels en provenance de téléphones cellulaires :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de prolonger le contrat d'entretien du système 9-1-1 de C.M.L. Technologies inc., 75, boulevard de la Technologie, Hull, Québec, J8Z 3G4, pour la période du 1^{er} décembre 2002 au 1^{er} décembre 2003, pour un montant total de 28 672,28 \$ incluant les taxes.

De plus, ce comité autorise le directeur du Service de la police de Gatineau à signer le renouvellement du contrat d'entretien du système 9-1-1 avec la firme C.M.L. Technologies inc.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
04-13493	997,03 \$	TPS à recevoir ristourne
21500-555-42720	27 675,25 \$	Centre d'urgence 9-1-1 Entr./logiciels

Un certificat du trésorier a été émis le 24 janvier 2003.

Adoptée

CE-2003-112 **SUBVENTION DE 100 \$ À L'ASSOCIATION D'ÉPILEPSIE OUTAOUAIS - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT - PARC-DE-LA-MONTAGNE - MARC BUREAU**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de verser une subvention de 100 \$ à l'Association d'Épilepsie Outaouais concernant l'organisation d'une activité pour souligner le 15^e anniversaire de l'Association.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de l'Association d'Épilepsie Outaouais à l'attention de monsieur André Brillon, président, 115, boulevard Sacré-Cœur, bureau 109, Hull, Québec, J8X 1C5.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11400-972-42481	100 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 24 janvier 2003.

Adoptée

CE-2003-113 **SUBVENTION DE 500 \$ À LA COMMUNAUTÉ CHINOISE DE L'OUTAOUAIS CONCERNANT L'ORGANISATION DU « JOUR DE L'AN CHINOIS »**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de verser une subvention de 500 \$ à la Communauté chinoise de l'Outaouais concernant l'organisation du « Jour de l'an chinois » le 25 janvier 2003.

Pierre Phillion	200 \$
Louise Poirier	200 \$
Cabinet du maire	100 \$

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 500 \$ à la Communauté chinoise de l'Outaouais à l'attention de madame Ming Zhang, présidente, 15, rue Champagne, Hull, Québec, J8Y 1B4.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11400-972-42483	200 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions
11400-972-42482	200 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions
11400-972-42494	100 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 24 janvier 2003.

Adoptée

CE-2003-114 **SUBVENTION DE 5 000 \$ - GALA SPORTIF DE TOURAINE - CARNAVAL ET FÊTE DE QUARTIER - DISTRICT ÉLECTORAL DES RIVERAINS - THÉRÈSE CYR**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 5 000 \$ à l'ordre du Gala sportif de Touraine à l'attention de madame Florianne Schuler, trésorière, 99, rue de Rouville, app. 41, Gatineau, Québec, J8T 8P3, à titre de subvention pour l'organisation du carnaval pour un montant de 2 000 \$ et de la fête du quartier des Riverains pour un montant de 3 000 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11400-972-42486	5 000 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
71490-692	4 000\$		Quartier 10- Aménagement // Equip. non-capitalisable
11400-972		4 000 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 24 janvier 2003.

Adoptée

CE-2003-115 **SUBVENTION DE 1 000 \$ - COMITÉ DES COEURS JOYEUX - SOUPERS ET LOISIRS POUR LES AÎNÉS - DISTRICT ÉLECTORAL DES RIVERAINS - THÉRÈSE CYR**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre du comité des Coeurs Joyeux à l'attention de monsieur Raymond Beaudoin, président, 20, rue Claire, Gatineau , Québec, J8T 6E6, à titre de subvention pour les soupers et les loisirs des aînés.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11400-972-42486	1 000 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 24 janvier 2003.

Adoptée

CE-2003-116 **AUTORISER MESDAMES JOCELYNE HOULE ET LOUISE POIRIER À PARTICIPER À UNE RENCONTRE TRAITANT DES SENTIERS RÉCRÉATIFS DE LA RÉGION DE L'OUTAOUAIS LE 5 FÉVRIER 2003 - 20 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise mesdames Jocelyne Houle et Louise Poirier à participer à une rencontre traitant des sentiers récréatifs de la région de l'Outaouais le 5 février 2003 – secteur de Buckingham.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 20 \$ à l'ordre de URLSO, 98, boulevard Saint-Joseph, Hull, Québec, J8Y 3W5.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11400-972-42482	10 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions
11400-972-42493	10 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 24 janvier 2003.

Adoptée

CE-2003-117 **SUBVENTION DE 250 \$ AU MOUVEMENT TOURISTIQUE VALLÉE-DE-LA-LIÈVRE DANS LE CADRE LE L'ÉVÉNEMENT « DÉFIS SUR NEIGE » LE 22 FÉVRIER 2003 - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de verser une subvention de 250 \$ au Mouvement touristique Vallée-de-la-Lièvre, dans le cadre de l'événement « Défis sur neige » le 22 février 2003.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre du Mouvement touristique Vallée-de-la-Lièvre à l'attention de madame Chantale Coulombe, case postale 92, Buckingham, Québec, J8L 2X1.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11400-972-42493	250 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 24 janvier 2003.

Adoptée

CE-2003-118 **PARTICIPATION DE MADAME THÉRÈSE CYR À L'ATELIER FEMMES D'ACTION: COMMUNICATION ET POUVOIR, POUVOIR DE LA COMMUNICATION QUI AURA LIEU À CHELSEA LE 12 FÉVRIER 2003 - 25 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame Thérèse Cyr à participer à l'atelier Femmes d'action : communication et pouvoir, pouvoir de la communication qui aura lieu à Chelsea le 12 février 2003.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 25 \$ à l'ordre du Conseil régional de développement de l'Outaouais à l'attention de madame Suzanne Chicoine, 290, boulevard Saint-Joseph, bureau 203, Hull, Québec, J8Y 3Y3.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11400-972-42486	25 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 24 janvier 2003.

Adoptée

CE-2003-119 SUBVENTION DE 800 \$ À LA MAISON DE L'AMITIÉ - DISTRICT ÉLECTORAL SAINT-RAYMOND - VANIER - PIERRE PHILION

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de verser une subvention de 800 \$ à la Maison de l'Amitié concernant l'organisation d'un projet visant à initier des jeunes de 9 à 13 ans au ski de fond.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 800 \$ à l'ordre de la Maison de l'Amitié à l'attention de madame Christiane Pétrin, 58, rue Front, Hull, Québec, J8Y 3M5.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11400-972-42483	800 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 24 janvier 2003.

Adoptée

CE-2003-120 AIDE AUX SINISTRÉS DU 39, RUE RICHELIEU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité accepte de venir en aide aux sinistrés du 39, rue Richelieu afin de pourvoir aux besoins immédiats et ce, pour une somme n'excédant pas 10 000 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque aux œuvres Isidore Ostiguy.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-23110-499 – Plan d'intervention, mesures d'urgence.

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-23110-692	10 000 \$		Plan d'intervention – Équipements non capitalisable
02-23110-499		10 000 \$	Plan d'intervention – Autres services

Un certificat du trésorier a été émis le 29 janvier 2003.

Adoptée

CE-2003-121 MUTATION À L'ESSAI DE MADAME MICHÈLE ALLAIRE AU POSTE DE COMMIS SPÉCIALISÉ - COMMUNAUTAIRE AU SERVICE DE LA POLICE, MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis spécialisé – communautaire au Service de la police, Module de la protection des personnes et des biens (poste numéro 345 au plan d'effectifs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai de madame Michèle Allaire au poste de commis spécialisé – communautaire au Service de la police, Module de la protection des personnes et des biens.

La période d'essai de Mme Allaire est de trois mois.

La date d'entrée en fonction de Mme Allaire sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme Allaire sera celui de la classe 04, 7^e échelon de la convention collective de l'ex-Ville d'Aylmer.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 21600-112, rémunération régulière, Service de la police.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 janvier 2003.

Adoptée

CE-2003-122

DÉMISSION DE MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER, INFORMATICIEN SPÉCIALISÉ, SERVICE DES SYSTÈMES D'INFORMATION

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-François Gauthier occupant le poste d'informaticien spécialisé, Service des systèmes d'information a déposé une lettre de démission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la démission de monsieur Jean-François Gauthier, informaticien spécialisé, Service des systèmes d'information et ce, à compter du 18 janvier 2003.

Le trésorier est autorisé à payer à M. Gauthier les montants qui lui sont dus.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier M. Gauthier de ses loyaux services.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 janvier 2003.

Adoptée

CE-2003-123*

RETRAITE DE MONSIEUR LAURIER LEGAULT, POLICIER AU SERVICE DE LA POLICE (SECTEUR DE HULL), MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS, À COMPTER DU 1^{ER} FÉVRIER 2003

CONSIDÉRANT QUE monsieur Laurier Legault, policier, Service de la police - secteur de Hull, a déposé une demande pour sa retraite à compter du 1^{er} février 2003;

CONSIDÉRANT QU'à cette date, monsieur Laurier Legault aura complété 28 ans et 10 mois de service à la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter la retraite de monsieur Laurier Legault à compter du 1^{er} février 2003.

Le trésorier est autorisé à lui verser, à la date de retraite, les sommes qui lui sont dues conformément à la convention collective en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'appropriation budgétaire du service concerné jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à monsieur Laurier Legault leurs plus sincères remerciements pour ses années de loyaux services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 janvier 2003.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-124* ADOPTION DE LA POLITIQUE DE DOTATION

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté lors de sa séance du 19 décembre 2001, le règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 48 (f) dudit règlement, le conseil a juridiction exclusive en matière d'adoption de politiques municipales;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de dresser les orientations en matière de recrutement, de sélection et d'embauche du personnel :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter la politique de dotation ci-annexée.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

M^c YVES DUCHARME
Maire et président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif